

# REGLEMENT INTERIEUR

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons d'observer les points suivants.

- Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner à Perla Di Mare, il faut y être autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et bon ordre de la résidence ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner à Perla Di Mare implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- La réception est ouverte tous les jours de la semaine, de 9h à 19h en haute saison  
Tel : 04.95.56.53.10 Fax : 04.95.57.31.66 @ : [perla.di.mare@wanadoo.fr](mailto:perla.di.mare@wanadoo.fr)
- De 23h à 7h, les clients sont tenus de ne faire aucun bruit qui puisse nuire au repos de chacun.
- Concernant les animaux, l'accès aux chiens de la première catégorie est interdit. (*Art 211.5.1 de la loi n°99-5 du 06.01.1999*). Les chiens de petite taille (-de 5kg) sont tolérés mais doivent être vaccinés et tatoués. Cependant, par égard envers tous les clients, nous vous prions de les promener régulièrement en dehors de Perla Di Mare. Dans la résidence, ils doivent être IMPERATIVEMENT tenus en laisse, vous en êtes entièrement responsable. En cas de souillure laissée par vos animaux, une participation aux frais de nettoyage sera appliquée. En aucun cas, les chiens ou autres animaux ne doivent être laissés seuls dans les mobil home, mini villas et véhicules.
- A l'intérieur de Perla Di Mare, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Les places de parking ne sont pas numérotées. Il n'est pas garantie d'avoir un emplacement pour votre véhicule à côté de votre hébergement.
- Il est interdit de s'installer, de pique niquer et de jouer au foot sur les pelouses. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de Perla Di Mare sera à la charge de son auteur.
- Une aire de jeux est à la disposition de vos enfants. Nous vous prions de ne pas les laisser sans surveillance d'un adulte.
- L'installation de tente, de camping-car ou de caravane est strictement interdit.
- Dès votre entrée dans les lieux, vous êtes priés de vérifier l'inventaire qui se trouve à l'intérieur ainsi que l'équipement de votre logement. N'hésitez pas à signaler à la réception tout objet manquant ou défectueux.
- Une caution entre 300 et 400 € est à verser le jour de votre arrivée et sera restituée le jour du départ après inventaire. En cas de départ tôt le matin (avant l'ouverture de la réception), la caution sera renvoyée par courrier après contrôle de la location. Le logement doit être rendu en parfait état de propreté. Le lavage et le rangement de la vaisselle, l'enlèvement des ordures ménagères et de toutes les denrées périssables, le rangement des couvertures doivent être impérativement effectués. Il est possible de payer le nettoyage final. La caution sera gardée en cas de dégâts de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être occasionnés à l'habitat en général, aux meubles et appareils électro - ménagers, rideaux, literie et couvertures, ustensiles de cuisine, vaisselle..., en cas de frais de nettoyage s'il n'est pas rendu dans un parfait état de propreté, des frais de lavages ou de nettoyage des rideaux, couvertures etc. qui auraient été salis ou tachés. Le client s'engage à parfaire la somme au cas où les frais seraient supérieurs à la caution versée.
- Nous vous prions de ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit.
- La lingerie est à votre disposition : lave-linge, sèche-linge. Par mesure d'hygiène et de sécurité, vous êtes priés d'appliquer les conseils d'utilisation du matériel.
- Aucune installation de séchoir à linge n'est permise à l'extérieur, sauf sur votre terrasse.
- Le salon de jardin et le parasol (seulement en villa) ne doivent quitter votre terrasse.
- L'usage des barbecues peut être interdit ponctuellement par arrêté préfectoral. Utilisation STRICTEMENT interdite en cas de vent fort. En cas d'incendie, aviser immédiatement la réception.
- Les ordures doivent être déposées dans les poubelles prévues à cet effet. Attention ! Il ne faut jamais utiliser les containers à coté des bornes incendies. Ils contiennent les tuyaux et les lances-incendies.
- Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens et matériels. La direction décline toute responsabilité en cas de vol de vêtements, de bagages et objets divers apportés dans son établissement. Signaler à la direction la présence de toute personne suspecte.
- L'accès au spa et jacuzzi est interdit en dehors des horaires d'ouverture. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. En cas de non respect de ces consignes, nous nous réservons la possibilité d'exclure les contrevenants ainsi que leur famille dans le cas où ces derniers seraient mineurs.
- La perte des clefs de la porte d'entrée sera facturée 60 euros et 100 euros pour la clé du coffre-fort.